

# CRÉATION DE ZONES HUMIDES

## COMPENSATION ÉCOLOGIQUE A16 À BOÉCOURT

### PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

- Impacts importants de la section 5 de l'autoroute A16 à la jonction de St.-Ursanne
- Besoin de zones de compensations supplémentaires de ~7 ha
- Transformation d'une zone de cultures intensives (maïs) en zone naturelle humide

### DESCRIPTION DES TRAVAUX

- Dérivation du trop-plein d'un étang piscicole
- Dégrappage de la terre végétale et des déblais et mise en dépôt pour créer butte d'observation
- Creusage du nouveau lit, de bras annexes et de mares
- Destruction de drains
- Barrages en bois étanches pour relever le niveau piézométrique
- Plantations de haies et hélrophytes

### NATURE DES PRESTATIONS BIOTEC

- Conception de l'ensemble des mesures de fonctionnement et d'aménagement
- Elaboration du projet de réalisation de la zone humide et de l'étang
- Mise en soumission des travaux
- Direction locale des travaux et contrôle
- Suivi des aménagements

### EXÉCUTION DES TRAVAUX

1993

### MONTANT DES TRAVAUX

60'000 CHF

### MAÎTRE D'OUVRAGE

Service des infrastructures  
section des constructions routières (JU)



- ① Etat initial du secteur avant la création de la zone humide. Les cultures prédominent (février 1993)
- ② Terrassement du nouveau ruisseau et préparation des habitats
- ③ Vue d'ensemble des travaux de réactivation de l'hydrosystème avec la création de mares, bras morts, etc. (mars 1993)
- ④ Développement de la végétation implantée ou spontanée et vue générale (juin 1993). Voir ①
- ⑤ Développement des aménagements et état du site une année après, en hiver (décembre 1994)

